

Fiche de données de sécurité

D'après le Federal Register / vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Rules and Regulations

Section 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT et DE LA SOCIÉTÉ

Identification : Nom du produit : Mat & Table Top Cleaner
Code du produit : n° 6001Q, n° 6001, n° 6002, n° 6001-5, n° 6001-2

Description du produit : Nettoyant neutre pour tapis anti-statique et le mobilier de laboratoire
Type de produit : Liquide
Utilisation : Applications industrielles, applications professionnelles

Fabricant : ACL Incorporated
840 W. 49th PL
Chicago, IL 60609
TÉL. : (01) 847.981.9212 [États-Unis]
FAX : (01) 847.981.9278 [États-Unis]
N° de téléphone d'urgence : INFOTRAC : (01) 800.535.5053 (jour ou nuit)

Adresse e-mail du responsable des FDS : marykay@aclstaticide.com

N° de téléphone d'urgence pour les États-Unis et le Canada : INFOTRAC : (01) 800.535.5053 (jour ou nuit)
N° de téléphone d'urgence international : INFOTRAC : 352.323.3500 (jour ou nuit)

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Forme du produit : Mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH] et la norme (États-Unis) OSHA HCS 2012:

Dangers physico-chimiques : **Non classifié**

Dangers pour l'homme : **Non classifié**

Dangers pour l'environnement : **Non classifié**

2.2 Étiquettes

Pictogrammes de danger : **Aucun**

Mention d'avertissement : **Aucune**

Mentions de danger : **Aucune**

Mises en garde

Généralités P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

Prévention :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage

Intervention : *Aucun étiquetage d'intervention n'est nécessaire*

Stockage : Substance ou mélange non dangereux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche et le stocker dans un endroit bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil

Élimination : P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations étatiques, locales et fédérales. Voir la section 13 pour plus de détails sur l'élimination.

Ingrédients dangereux : NA

Éléments d'étiquetage supplémentaires : NA

Annexe XVII : Non applicable

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable

Avertissement tactile de danger : Non applicable

Section 3.	COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
-------------------	--

COMPOSANT	C.A.S.	Classification	% Poids
Eau désionisée	7732-18-5	Non classifié	90 – 99
Agents de surface propriétaires	68439-46-3	Irrit. des yeux 2A, H319	0.5-2
Sulfate d'éthyle de suif aminé éthoxylé	68071-95-4	Irrit. cutanée 2, H315 Irrit. des yeux 2A, H319	0.5-2

Section 4	PREMIERS SECOURS
------------------	-------------------------

4.1 Description des premiers secours

Inhalation : Trouver de l'air frais.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau froide pendant 15 minutes en écartant les paupières. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Si la peau est irritée, la laver à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir ; appeler immédiatement un médecin.

REMARQUE : Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur les étiquettes (voir la section 2.2) et/ou à la section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

· Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis

Section 5	MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
------------------	---

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un agent extincteur approprié pour combattre le feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucune restriction

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : Non connus

Produits de décomposition thermique dangereux : Non connus

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Déplacer les récipients à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque.

Ne pas s'approcher des récipients soupçonnés d'être chauds.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Section 6 MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas d'équipement de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque la ventilation est inadéquate.

Pour les secouristes : Non déterminés

6.2 Précautions environnementales Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas déverser de produit dans les égouts ou les eaux de surface et souterraines. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Absorber les composants liquides à l'aide d'un liant. Utiliser un agent neutralisant. Éliminer la substance contaminée avec les déchets conformément au point 13. Veiller à fournir une ventilation adéquate.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement : Nettoyer immédiatement tout déversement.

- Éviter de respirer les vapeurs et éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Empêcher tout contact avec la substance en utilisant un équipement de protection.
- Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite.
- Essuyer le déversement. Le récupérer dans un récipient adapté et étiqueté en vue de son élimination.

Grand déversement : Faire évacuer le personnel de la zone et ventiler.

- Appeler les pompiers et leur indiquer le lieu et la nature du danger.
- Porter un appareil respiratoire et des gants de protection.
- Empêcher par tous les moyens que le produit déversé pénètre dans les égouts ou les cours d'eau.
- Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
- Contenir le déversement avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- Récupérer le produit récupérable dans des récipients étiquetés en vue de sa réutilisation.
- Neutraliser / décontaminer les résidus (voir la section 13 pour l'agent en question).
- Récupérer les résidus solides dans des récipients cylindriques étiquetés en vue de leur élimination.
- Nettoyer la zone et empêcher toute fuite dans les égouts.
- Une fois la zone nettoyée, décontaminer et laver tous les vêtements et équipements de protection avant de les ranger

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

Section 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser uniquement dans un espace bien ventilé. Gardez les récipients hermétiquement fermés. Assurer une bonne ventilation / épuisement sur le lieu de travail. Portez des vêtements de protection.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Conserver dans un endroit frais et sec dans le récipient d'origine et protéger du soleil. Gardez le contenant hermétiquement fermé.

Conserver dans le récipient d'origine à l'écart des récipients de denrées alimentaires.

Conditions de stockage: Ambiance: 40°F - 90°F (4°C – 32°C)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Pour le nettoyage de surfaces avec des propriétés du contrôle statique

Solutions spécifiques au secteur industriel Industrielle

Section 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS DANGEREUX OSHA (29 CFR 1910.1200)					
		Limites d'exposition			
		PEL selon OSHA		TLV selon ACGIH	
Nom chimique		ppm	Mg/m ³	ppm	Mg/m ³
Agents de surface propriétaires CAS 68439-46-3	TWA	NE	NE	NE	NE
	STEL	NE	NE	NE	NE
Sulfates (sels) d'alkyl(de suif)éthylbis(hydroxyéthyl), éthoxylés CAS 68071-95-4	TWA	NE	NE	NE	NE
	STEL	NE	NE	NE	NE

Procédures de surveillance recommandées : Non établies

DNEL / DMEL : Aucune DNEL / DMEL disponible.

PNEC : Aucune PNEC disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Une aspiration générale est adéquate dans des conditions d'utilisation normales.

Une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire dans certaines circonstances. S'il existe un risque de surexposition, porter un respirateur approuvé. Une tenue correcte est essentielle pour obtenir une protection adéquate.

Fournir une ventilation adéquate dans l'entrepôt ou les zones de stockage fermées.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes, ainsi qu'à la fin de la période de travail. Ne pas manger ou boire lors de l'utilisation du produit. Ne pas fumer lors de l'utilisation du produit.

Protection des yeux / du visage : Dans des conditions normales, une fois le produit dilué conformément aux instructions, possibilité d'utilisation sans lunettes de protection. Lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de contact avec du liquide, porter des lunettes anti-éclaboussures

Protection de la peau : Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Des gants imperméables en nitrile, néoprène ou caoutchouc sont recommandés.

Protection des mains : Gants recommandés. La matière des gants doit être imperméable et résistante au produit, à la substance ou la préparation.

Protection corporelle Vêtements de protection résistants à l'acide, bottes en caoutchouc

Autre protection cutanée : Le nettoyage des déversements peut exiger le port de vêtements de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Limitation et surveillance de l'exposition dans l'environnement. Éviter de rejeter le concentré entier dans les eaux usées, les eaux de surface ou les sols lorsque cela risque de modifier considérablement le pH.

Il est nécessaire d'effectuer un contrôle régulier de la valeur pH avant ou pendant les rejets dans des étendues d'eau. Les rejets doivent affecter le moins possible le pH des eaux recevant le produit. En général, la plupart des organismes aquatiques peuvent tolérer un pH compris entre 6 et 9.

Section 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide transparent bleu foncé
Odeur	Agréable de type savon
pH	7 - 9
Point de fusion / point de congélation	-1 °C / 30 °F

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	98,89 °C / 212 °F
Point d'éclair et méthode	Non déterminés
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz, liquide)	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminées
Pression de vapeur	Non déterminée
Densité de vapeur (air = 1)	Non déterminée
Densité relative	Non déterminée
Solubilité(s).	Totale
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non déterminée
Température d'auto-inflammation	Non déterminée
Température de décomposition	Non déterminée
Viscosité	Non déterminée
Pourcentage de matières volatiles au poids	Non déterminé

9.2 Autres informations de sécurité

Gravité spécifique	1
COV	Aucun COV

Section 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai sur la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse ne se produit dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter : Tenir à l'abri de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

10.5 Matières incompatibles : Oxydants forts, acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.

Oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre

Polymérisation dangereuse : Aucune polymérisation dangereuse ne se produit dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Section 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Inhalation Ne pas inhaler.

Contact avec les yeux Évitez tout contact avec les yeux.

Contact avec la peau Évitez tout contact avec la peau.

Ingestion Ne pas ingérer.

Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document GHS ATEmix (cutané)
20,020.00 mg / kg

Toxicité aiguë inconnue

20% du mélange sont constitués d'ingrédient (s) de toxicité inconnue.

20% du mélange sont constitués d'ingrédients dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

10% du mélange sont constitués d'ingrédients dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

20% du mélange sont constitués d'ingrédients dont la toxicité aiguë par inhalation (gaz) est inconnue.

20% du mélange sont constitués d'ingrédients dont la toxicité aiguë par inhalation (vapeur) est inconnue.

20% du mélange sont constitués d'ingrédients dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussière / brouillard).

Nom du produit / composant	LD50 orale	Dermal LD50	Inhalation LC50
Sulfate d'éthyle de suif aminé éthoxylé CAS 68071-95-4	= 1378 mg/kg (rate) = 1400 mg/kg (rat)	> 2 g/kg (lapine)	Non déterminé

Irritation / Corrosion : Non classés

Lésions oculaires graves / irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation : Non classés

Mutagénicité : Non classés

Cancérogénicité : Non classés

Toxicité pour la reproduction : Non classés

Tératogénicité : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classés.

Danger par aspiration : Non classés

Informations sur les voies d'exposition probables : Non classés

Section 12

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité: Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination non professionnelle.

12.2 Persistance et dégradabilité: Non disponible.

12.3 Potentiel bioaccumulatif : Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non disponible.

vPvB : Non disponible.

12.6 Autres effets indésirables : Ne pas rejeter dans les cours d'eau.

Section 13

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Déchets dangereux : La classification du produit ne satisfait pas aux critères de déchets dangereux.

Emballage contaminé

Méthodes d'élimination : Éliminer en tant que produit non utilisé. Les déchets d'emballage doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que si le recyclage n'est pas possible.

Précautions particulières :

Classifications RCRA 40 CFR 261 : Tel quel dans son emballage et après utilisation, il ne répond pas au critère de déchet dangereux selon la définition de RCRA (Resource Conservation and Recovery Act) 40 CFR 261, puisqu'il n'a pas les caractéristiques du paragraphe C et ne figure pas au paragraphe D.

Les lois fédérales, étatiques et locales qui régissent la mise au rebut des matériaux peuvent être différentes. Vous assurer de la conformité appropriée de l'élimination avec les autorités appropriées avant l'élimination.

Section 14	INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
-------------------	--

	Nom pour le transport	Classe de danger	Numéro ONU	REMARQUE
US DOT transport terrestre	Substance non dangereuse	NA	NA	
US DOT transport aérien	Substance non dangereuse	NA	NA	
IATA	Substance non dangereuse	NA	NA	
IMDG	Substance non dangereuse	NA	NA	
ADR	Substance non dangereuse			
ADN	NA			Substance non dangereuse
RID	NA			Substance non dangereuse

Section 15	INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
-------------------	------------------------------------

Réglementations fédérales des États-Unis :

La FDS répond à la règle de communication des dangers d'OSHA (29 CFR 1910.1200).

CERCLA / Superfund, 40 CFR 117.302 : **Aucun des produits chimiques n'est présent en quantité déclarable**

Section 302 – substances extrêmement dangereuses (40 CFR 355) : **Aucun des produits chimiques ne fait partie des dangers de la section 302.**

Section 313 – Liste des produits chimiques toxiques (40CFR 372) : Ce produit ne contient pas de produits chimiques (au niveau de 1 % ou plus) faisant partie de la liste 313 des produits chimiques toxiques.

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) : **Toutes les substances sont listées par la TSCA.**

RÉGLEMENTATIONS ÉTATIQUES :

Proposition 65 de la Californie : Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme causant cancers, anomalies congénitales ou troubles de la reproduction.

RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :

SIMDUT (Canada) : Ce produit a été classifié conformément aux critères de danger du CRP et la FDS contient toutes les informations requises par le CRP.

Réglementation / législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question Règlement européen (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe XIV - Liste des substances candidates Substances extrêmement préoccupantes : Aucun composant n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Section 16	AUTRES INFORMATIONS
-------------------	----------------------------

ÉVALUATION DES DANGERS NFPA : **(0)** Incendie **(0)** Santé **(0)** Réactivité
HMIS : **(0)** Inflammabilité **(0)** Santé **(0)** Danger physique **(D)** Protection individuelle

DATES DE RÉVISION, SECTIONS, AUTEUR DE LA RÉVISION :

15 mars 1992	Date de publication initiale
27 novembre 2007	Examen de toutes les sections, révision de la section 2, mkb
15 avril 2009	Examen de toutes les sections, révision au format de l'UE, mkb
7 décembre 2009	Correction de la section 3, mkb
3 mars 2011	Mise à jour du nom du produit, mkb
31 janvier 2012	SGH à la section 2, phrases de risque à la section 3, mkb
1er novembre 2012	Classifications SGH à la section 2, mkb
27 octobre 2015	Mises à jour SGH, mkb
10 novembre 2015	Correction de la section 2, mkb
22 janvier 2016	Mise à jour de la classification SGH, mkb
20 mai 2016	Section 9, mkb

20-juin-16	Section 14, mkb
26-juillet-16	Sections 7, 16, mkb
19-août-16	Section 3,9, mkb
11-mai-17	Sections 7, mkb
22-octobre-19	Sections, 11, 12. Mkb
12-juillet-23	Sections 3 Mkb

ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS CE DOCUMENT :

NE – Non établi, NA – Non applicable, NIF – Aucune information trouvée

LISTE ABRÉGÉE DES RÉFÉRENCES :

Code of Federal Regulations (CFR, Code des règlements fédéraux)

The Sigma-Aldrich Library of Regulatory and Safety Data : <http://www.sigmaaldrich.com/>

Guide des produits chimiques et norme OSHA sur la communication des matières dangereuses de l'OSHA

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

Agence américaine pour la protection de l'environnement (www.epa.gov)

À notre connaissance, les informations contenues dans la présente sont exactes. **Cependant, ACL STATICIDE et ses filiales déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans la présente.** La détermination finale quant à l'aptitude d'un matériau est la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans la présente, nous ne pouvons garantir que ces derniers sont les seuls dangers existants.